

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 décembre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 29/11/2024

Présents : 10

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 9

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Marie-Pierre PONS, Marc FIDEL

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Représentés: Christian BIES par Daniel GALTIER, Mariette COMBES par Béatrice FALCOU, Elisabeth DAUZAT par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Audrey IMBERT par Marie-Pierre PONS, Pierre MATHIEU par Jean ARCAS, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Julian GUIRAUD par Laurent BRUNET, Séverine SAUR par Francis BOUTES

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Agriculture/Alimentation : Projet Alimentaire Territorial - contrat de collaboration de recherche entre le Pays et l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement)

L'INRAE et le Pays ont collaboré dès 2008 pour analyser et accompagner le renouveau des circuits courts alimentaires dans le territoire du pays puis le déploiement du PAT, à travers différentes études-actions, stages...

L'INRAE et le Pays souhaitent poursuivre leur collaboration en faveur des systèmes alimentaires locaux et de leur contribution au développement de systèmes alimentaires plus durables.

L'objectif est à la fois de :

- i) caractériser et cartographier le système d'acteurs qui produit, transforme, commercialise et/ou fait circuler les aliments sur le territoire,
- ii) évaluer les impacts de ce système,
- iii) accompagner le pays pour une contribution renforcée de ce système à la lutte contre la précarité alimentaire, en appuyant l'analyse des acteurs de l'aide alimentaire et facilitant la coordination entre leurs initiatives.

Le présent Contrat a pour objet d'établir une collaboration entre le Pays et l'INRAE et de définir les droits et obligations des Parties pendant la collaboration, puis sur les résultats obtenus.

L'objectif pour le Pays est d'être un territoire de recherche et d'étude pour l'INRAE et ainsi bénéficier de leur expertise, des résultats et des échanges d'expériences avec d'autres PAT analysés.

Le Pays et l'INRAE collaboreront dans la mise en œuvre des actions suivantes :

- **Actions 1 et 2**

- Cadre : projet national PLAT4TERFOOD (Plateforme de données, méthodes et dispositifs pour l'analyse et l'évaluation quantitative des systèmes alimentaires territorialisés).

- Objectif : Caractériser et évaluer le système alimentaire local (ou territorialisé) du Pays Haut Languedoc et Vignobles au regard d'une vingtaine d'indicateurs de durabilité sélectionnés par des experts dans le cadre d'une consultation à laquelle le Pays et le Conseil Départemental 34 ont participé.
- Action 1 : Caractérisation et cartographie du système alimentaire local
 - Recueil et traitement de données secondaires
 - Entretiens avec des personnes ressources.
- Action 2 : Test des indicateurs de durabilité
 - Recueil et traitement de données secondaires
 - Entretiens avec des acteurs du système alimentaire local
 - Analyse critique de la pertinence des indicateurs (intérêt, faisabilité).
- **Action 3**
 - Objectifs :
 - Accompagner le Pays dans la la création d'un réseau des acteurs engagés dans la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire, afin de rendre plus efficient le système alimentaire actuel,
 - Relayer et communiquer sur le système et les actions (préconisations) à mettre en place,
 - Travailler avec les élus dès le démarrage pour qu'ils participent et adhèrent aux préconisations finales.
 - Intervention d'INRAE sur le volet lutte contre la précarité alimentaire :
 - Co-construction de l'objet de l'analyse avec le Pays et le prestataire retenue sur l'étude (Accompagnement méthodologique lors de la mise en place de l'enquête, relecture des livrables...),
 - Appui sur l'analyse des rapports de force, économique et identification des points noirs,
 - Relais et partage d'expériences menées sur d'autres territoire à l'échelle nationale,
 - Facteur d'amélioration, efficience, rendre opérant, coordination,
 - La transférabilité (Analyse des résultats au regard de la littérature scientifique sur la question, mise en forme des résultats, proposition de modélisation des résultats pour envisager une transférabilité vers d'autres territoires).

En conclusion, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le partenariat entre le Pays et l'INRAE,
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre le Pays et l'INRAE,
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jean ARCAS

